

5.4. Construction d'un balcon (appartement N°19)

Mr MELLY souhaiterait faire un balcon devant sa cuisine accroché contre mur de la copropriété.
Il demande l'autorisation de l'accrocher sur le mur de la copropriété, le terrain en dessous lui appartenant.
Ce balcon (barrière extérieure) serait de la même esthétique que les autres.
Ce projet sera présenté à l'urbanisme par Mr MELLY.
L'AG marque son accord sur cette construction avec respect des éléments cités ci-dessus.

POINT 6 FONDS DE RESERVE * FIXATION DU MONTANT EN FONCTION DU BUDGET A MOYEN TERME

L'AG décide de ne pas doter le fonds de réserve.

POINT 7 DIVERS D'ORDRE COMMUNAUTAIRE (PAS DE DECISIONS)

Liserons poussent sur cerisiers : cela sera signalé au jardinier.

L'Ag discute :

Garde-corps rouillée : fait partie du dossier judiciaire.

Dépôt des poubelles dans enclos extérieur

Néon caves.

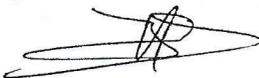
Nuisances voisins : à signaler à la police.

Mr MELLY informe que la buse non conforme a été rectifiée par DOSSIN.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H10.
Dans le cas où vous formulez des observations écrites, celles-ci seront consignées et commentées lors de la prochaine Assemblée Générale.

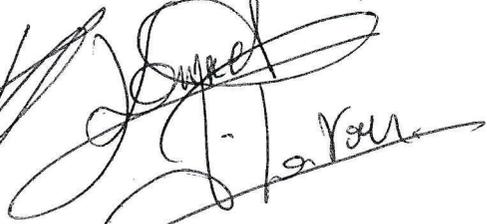
Fait à Jambes, le 13/09/2021

Envoyé à tous les propriétaires le 04/10/2021


Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic
Quentin HALLIEZ, 505.182


Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic
Céline HALLIEZ, 514.998





Les propriétaires présents en séance.